

COMPTE RENDU
du conseil municipal
du 22 septembre 2017

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h30 :

Présents : M. BADUEL Serge, M. COURTAUD Guy, Mme LEBRUN Nathalie, M. DERECH Ghislain, , M. SOUDER Philippe, M. MANOURY Emile, M. PARDO Jérôme, Mme HERMANT Nathalie, M. ALASSIMONE Thierry.

Procuration : M. LEROY Pierrick à M. COURTAUD Guy, Mme DUMONT Brigitte à Mme LEBRUN Nathalie, Mme BARDY Claire à M. BADUEL Serge, Mme POREE Anaïs à M. SOUDER Philippe.

M. PARDO Jérôme est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du 24 juillet 2017 : aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Lors de cette séance, les principales décisions suivantes ont été prises :

DEMANDE DE SUBVENTION

Vote Pour:13

Vote Contre:0

Abstention :0

Monsieur Le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'une nouvelle association s'est créée à Malicorne : « l'Amicale des Locataires CGL de Malicorne ». Le bureau est composé exclusivement de locataires des logements sociaux gérés par France Loire. Le but de l'amicale, d'après ses statuts, est « d'organiser la défense des intérêts des résidents, sur toutes les questions concernant le problème de l'habitat et de l'urbanisme : défense du foyer, sécurité de la famille, santé publique, prix des loyers et prestations, équipements énergétiques (...) ». Cette association sollicite, afin de démarrer son activité, une subvention de fonctionnement de 150 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la demande de subvention sollicitée par l'association

DECIDE d'octroyer à l'Amicale des Locataires CGL de Malicorne, afin qu'elle puisse démarrer son activité, ayant pour objectif l'amélioration des conditions de vie des habitants de Malicorne - cette amélioration pouvant avoir un impact positif sur l'environnement d'un point de vue plus général – une subvention de cent cinquante euros (150 €) ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

PARTICIPATION PROJET EDUCATIF ET ARTISTIQUE

Vote Pour:13

Vote Contre:0

Abstention :0

Monsieur Le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que l'école souhaite organiser pour l'ensemble des élèves, dans le cadre de la thématique annuelle axée notamment sur les Arts, un stage d'initiation aux Arts du Cirque d'une semaine. A la fin des ateliers, deux représentations seront organisées : un spectacle des élèves et un spectacle organisé par les professionnels eux-mêmes. Ce stage aurait lieu la semaine du 18 au 22 décembre 2017.

Le montant de ce projet s'élève à 3 538,40 euros, selon le devis joint en annexe. La coopérative scolaire ne peut prendre en charge la totalité du projet et sollicite une participation communale comprise entre 500 et 1 000 euros. Monsieur le Maire précise que, suite à la non-reconduction des TAP pour l'année 2017/2018, des crédits alloués pour ces activités sont disponibles et pourraient être réimputés afin d'aider à financer l'opération, qui a la même optique d'enrichissement culturel des élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la qualité du projet envisagé, favorisant l'interactivité, la solidarité et l'imaginaire,

DECIDE d'octroyer à la Coopérative scolaire de l'école de Malicorne, une subvention exceptionnelle de mille euros (1 000 €) et de prendre en charge les frais de chauffage accessoires ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Mme Lebrun va se renseigner auprès de la directrice pour savoir si des personnes extérieures à l'école doivent assister aux spectacles, car il est mentionné dans le dossier qu'elles devraient alors payer leur place.

Un message sera adressé aux associations utilisant le stade, ainsi qu'à la gendarmerie dans le cadre du plan vigipirate.

TRAVAUX EN REGIE 2017

Vote Pour:13

Vote Contre:0

Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le mécanisme des travaux en régie qui correspondent à des immobilisations que la collectivité crée elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production.

Le coût du personnel imputable à ces travaux correspond au coût du salaire de l'agent, augmenté des charges directes et indirectes.

Pour 2017, trois chantiers ont été réalisés par les employés :

- **Talus Route de Chamblet** : il s'agit d'un complément aux fournitures dont les factures sont arrivées après comptabilisation des travaux en régie :
 - Achat de fournitures en fonctionnement TTC : **313,05 €**

- **Raccordement puits l'arrosage public** : ces travaux ont été exécutés en collaboration avec la société Moussu dont la facture a été directement imputée sur le budget investissement. Il convient donc de prendre en compte les fournitures utilisées en sus, ainsi que les heures effectuées par les employés pour l'opération, afin d'obtenir son coût réelle :
 - Achat de fournitures en fonctionnement TTC : 942,63 €
 - Prestations fournies par les agents communaux (22 heures) : 437,91 €
 - Total 1 380,54 €**

- **Clôture école sécurisation** : la gendarmerie, suite à un audit, a demandé que l'accès à l'arrière de l'école soit sécurisé par l'installation d'une clôture plus élevée et solide :
 - Achat de fournitures en fonctionnement TTC : 1 152,00 €
 - Prestations fournies par les agents communaux (28 heures) : 557,34 €
 - Total 1 709,34 €**

Ces travaux ont contribué à la valorisation du patrimoine communal. Il convient donc de basculer leur charge financière de la section de fonctionnement à la section d'investissement par opérations d'ordre.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **dire** que les travaux réalisés en régie en 2017 s'élèvent en sus à **3 404,00 €**,
- **prendre la décision modificative suivante :**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
21312 : Bâtiments scolaires	1 710,00	021 : Virement de la section fonctionnement	3 404,00
2151 : Réseaux de voirie	1 694,00		
	3 404,00		3 404,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
023 : Virement à la section investissement	3 404,00	722 : Immobilisations corporelles	3 404,00
	3 404,00		3 404,00

M. PARDO demande si cette procédure peut être utilisée pour le remplacement du grillage de la station d'épuration suite au vol du précédent. M. BADUEL répond par la négative, car il ne s'agit pas d'un investissement.

DECISION MODIFICATIVE N°2

Vote Pour:13

Vote Contre:0

Abstention :0

Monsieur le Maire informe les conseillers que, les travaux de restauration de la couverture du clocher de l'Eglise St Prejet, il convient d'intégrer les frais d'annonce passés au 2033. En outre, il s'agit d'inscrire au budget les subventions attribuées à « l'Amicale des Locataires CGL de Malicorne » et à la Coopérative scolaire, cette dernière étant financée par réimputation de crédits prévus pour le financement des TAP.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
2313(041) : Constructions	668,00	2033(041) : Frais d'insertion	668,00
Total	668,00	Total	668,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
022(022) Dépenses imprévues	- 150 ,00		0,00
6216(012) : Personnel affecté par le GFP de rattachement	- 1 000,00		
6574(65) : Subvention aux associations	+ 1 150 ,00		
	0,00		0,00

ASSAINISSEMENT COLLECTIF JEUX ET GRAND CHARRY : ETUDE DE FAISABILITE – ENQUETE PUBLIQUE

Vote Pour:13

Vote Contre:0

Abstention :0

Monsieur Le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que la société IMPACT CONSEIL a rendu à la fin du mois de mars la phase 1 de son rapport technique concernant l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un assainissement collectif et d'une station d'épuration aux villages de Jeux et du Grand Charry. Il s'agissait du recueil des données, du bilan de la situation actuelle et de l'étude des solutions d'assainissement.

Une réunion de la commission assainissement a eu lieu le 13 avril 2017 en présence de Mr JAMBON Jérémy représentant le Bureau départemental de la Qualité de l'eau et de Mr MAQUET Frédéric représentant le bureau d'étude IMPACT CONSEIL afin d'étudier ce document et de prendre une décision sur la solution à adopter.

4 scenarii étaient proposés :

- **Scénario 1** : Création d'un assainissement collectif pour le village de Jeux uniquement (réseau + station de 50 E.H.) pour un coût estimatif de 228 560 € HT, subventionné, à 10% pour les réseaux, 70% pour la station, par le Conseil Départemental et à 40 % pour les réseaux par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, soit 107 815 € restant à la charge de la commune
- **Scénario 2** : Création d'un assainissement collectif pour les villages de Jeux et du Grand Charry (réseau + station de 80 E.H.), pour un coût estimatif de 372 720 € HT subventionné à 70% pour la station par le Conseil Départemental, les réseaux n'étant pas subventionnés, soit 284 835 € restant à la charge de la commune
- **Scénario 3** : Création d'un réseau d'assainissement (Jeux seul), et transfert des effluents vers le réseau du bourg sur la station d'une capacité de 450 E.H. existante, pour un coût estimatif de 238 115 € HT, non subventionné le seuil d'exclusion étant dépassé (> 40ml/branchement).
- **Scénario 4** : Création d'un réseau d'assainissement (les 2 villages), et transfert des effluents vers le réseau du bourg sur la station d'une capacité de 450 E.H. existante pour un coût estimatif de 352 110 € HT non subventionné le seuil d'exclusion étant dépassé (> 40ml/branchement).

Compte tenu des aspects financiers et techniques, la commission a décidé d'orienter son choix pour la création d'un réseau d'assainissement collectif sur le village de Jeux, mais avec une station d'épuration dimensionnée à 80 EH, prenant en compte la population du village du Grand Charry

Le bureau d'étude a donc approfondi ce scénario dans un document réalisé en juin, cette partie des travaux constituerait une première tranche.

Le coût estimatif de cette 1^{ère} tranche s'élèverait à :

Dépenses HT		Recettes		
Réseaux	95 785.00	DEPARTEMENT	3.88%	10 728.00
		AGENCE DE L'EAU	13.85%	38 314.00
Station d'épuration	125 550.00	DEPARTEMENT	35.59%	98 431.00
Investissement en domaine privé	28 700.00	COMMUNE	46.68 %	129 122.00
Maîtrise d'œuvre 12 %	26 560.00			
TOTAL	276 595.00	TOTAL	100%	276 595.00

Une deuxième tranche de travaux pourrait être envisagée, qui concernerait une extension du réseau permettant de raccorder le village du Grand Charry.

Le coût de cette 2^{ème} tranche est estimé à 102 385 € HT.

Il a aussi été établi dans ce rapport, la zone d'assainissement collectif définie en 1999 doit être révisé, afin d'intégrer le village du Grand Charry en assainissement collectif et de modifier le périmètre en collectif du village de Jeux. Par la même occasion, Monsieur le Maire propose de modifier celui du Bourg pour le faire correspondre aux possibilités de raccordement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- De confirmer les choix de la commission assainissement soit : la création d'un réseau d'assainissement collectif sur le village de Jeux, mais avec une station d'épuration dimensionnée à 80 EH pour prendre en compte la population du village du Grand Charry
- D'approuver l'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études IMPACT CONSEIL de JUIN 2017 faisant apparaître la nécessité d'une révision du zonage d'assainissement collectif
- De demander la désignation d'un commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif afin qu'il soit procédé à une enquête publique portant sur la révision du zonage d'assainissement telle que présentée.
- De donner tous les pouvoirs à M. le Maire pour prendre un arrêté de mise à l'enquête
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires pour mener à bien cette enquête publique.

Les élus se mettent d'accord pour proposer au propriétaire des terrains sur lesquels pourrait se situer la prochaine station un prix au m2 de 1,20 €, à discuter.

ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1

Vote Pour:13

Vote Contre:0

Abstention :0

Monsieur Le Maire déclare aux membres de l'assemblée délibérante que, suite à la décision prise par les élus de procéder à une enquête publique pour réviser le plan de zonage de l'assainissement collectif, il convient d'inscrire au budget les crédits correspondants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
22 : Dépenses imprévues	-2 400,00		0,00
6226 : Honoraires	+1 200,00		
6231 : Annonces et insertions	+1 200,00		
TOTAL	0,00		0,00

N°45/2017

RESTAURATION DES COUVERTURES DU CLOCHER L'EGLISE ST PREJET

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°39/2016 du 14 octobre 2016, confirmée par celle du 10 juillet 2017, le Conseil Municipal a décidé d'effectuer les travaux de restauration de la toiture du clocher de l'église de Saint Prejet.

Le plan de financement doit être modifié, afin de prendre en compte la totalité des subventions de la DRAC, qui, du fait d'une protection mixte de l'édifice, subventionne à 25%

les travaux relatifs à la partie haute du clocher qui est inscrite et à 40% ceux portant sur la reprise des épidermes intérieurs de l'abside et des absidioles (prestation supplémentaire), relevant du régime du classement.

Plan de financement partie inscrite:

DEPENSES HT		RECETTES		
LOT1 - BLANCHON	133 450,51	ETAT inscription	25%	47 321,00
LOT 2 - NAILLER	30 977,40	DEPARTEMENT	30,00%	56 785,20
LOT 3 – BEAUFILS 03	15 498,05	Communauté de Communes	5,28%	10 000,00
Architecte - SPS	9 358,04	COMMUNE	39,72 %	75 177,80
TOTAL	189 284,00 €	TOTAL	100,00%	189 284,00 €

Plan de financement partie classée :

DEPENSES HT		RECETTES		
PREST SUPP – BEAUFILS 03	24 963,90	ETAT classement	40%	13 429,00
		DEPARTEMENT	30,00%	10 071,90
Architecte - SPS	8 609,10	COMMUNE	30,00 %	10 072,10
TOTAL	33 573,00 €	TOTAL	100,00%	33 573,00

Plan de financement travaux non subventionnés par la DRAC :

DEPENSES HT		RECETTES		
Architecte - SPS	191,36	DEPARTEMENT	30,00%	57,41
		COMMUNE	70,00%	133,95
TOTAL TRAVAUX	223 048,36 €	TOTAL RECETTES	100,00%	223 048,36 €

Après délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement définitifs
- **SOLLICITE** le concours de l'Etat, du Département ainsi que de la Communauté de Communes pour mener à bien cette opération qui touche à l'identité historique de la commune.

Questions diverses :

- M. BADUEL informe les conseillers qu'il a reçu l'héritier d'un terrain situé route de Doyet qui s'inquiète quant à la possibilité que son terrain devienne non constructible du fait du passage en PLU. D'autres terrains étant concernés déjà du fait que la commune se trouve en RNU, il doit interroger la DDT. Une réunion, où ce sujet pourra être abordé, aura lieu le 3 octobre, suivie d'un cocktail à 14H30 à Commeny.
- Demande de transfert d'une licence IV de Moulins (suite à liquidation judiciaire) à Malicorne (l'ancienne ayant été transférée à Bourbon) : accord favorable
- Le permis de construire déposé par l'entreprise Lasalle, après avis favorable du préfet, a été accordé
- Rapport du contrôle de la station : bon fonctionnement et entretien
- Eclairage du stade : sera contrôlé en avril 2018

- Panne de l'Autocom de la mairie : la carte a été réinitialisée mais l'appareillage complet devra être changé en 2018.
- Une entrevue est prévue avec M. Henri Delbard lundi 25 septembre au cimetière à 17H00. Il veut aliéner le chemin allant vers Ancinet, car il a peur que les rosiers expérimentaux soient dérobés. Mme Lebrun dit qu'il faudrait profiter de cette entrevue pour lui reparler du terrain, situé vers l'école, qui appartient à la société et qui intéresse la commune.
- La visite des habitants de la Brande est fixée au 21 octobre 2017.
- M. DERECH a été voir la propriétaire de la stèle qui menace de tomber au cimetière. Elle autorise son déplacement et sa fixation par les employés communaux.
- Point travaux de M. COURTAUD :
 - ✚ Rehaussement du grillage et du portail situé derrière l'école (voir travaux en régie)
 - ✚ Plan incliné dans la cour de la maternelle.
 - ✚ Côté jardinet : le mur a été coupé à mi-hauteur et remplacé par une grille en fer forgé identique au portail, façonnée par un employé.
 - ✚ Remise en peinture des 3 portails de l'école
 - ✚ Salle de motricité : pose de 2 aérothermes au gaz par LINDRON, avec thermostat et minuterie.
 - ✚ Désherbage mécanique et manuel des trottoirs par les employés et les saisonniers
 - ✚ Ecole : pose de tableaux blancs, porte-manteaux et déplacement d'un meuble
 - ✚ Marquage au sol sur le virage dans le bourg,
 - ✚ L'entreprise SAPP vient début de la semaine prochaine pour finir les travaux sur la salle de stockage (dont matériel de gym de Vitaform)
 - ✚ Devis fait pour réaliser ouverture sécurisée (interphone avec vidéo) et automatique (une clef est conservée) du portail principal de l'école par les enseignantes, les cantinières et les responsables de la garderie
- M. Baduel signale que les travaux de relevés des tombes prévus pour cette année sont terminés
- M. Yannick Lucot, conseiller régional, a accepté d'assister à l'inauguration du cabinet infirmier. Seront conviés l'architecte, les entreprises, les élus, l'infirmière, le Conseil Régional, tous les maires de la Com Com... Le buffet sera confié au Saint Roch.
- M. BADUEL signale que les travaux relatifs à la restauration de la toiture du clocher de l'église Saint Prejet devraient débiter en octobre

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 23H10.